



Union Syndicale CGT Trésor des Bouches- du- Rhône

183 avenue du Prado 13008 Marseille
Tél. 04 91 17 92 06- Fax. 04 91 17 92 33
cgt.013@dgfip.finances.gouv.fr
www.tresor.cgt.fr/13/

Cap locales de mutation catégorie B et C au 1er septembre 2010

Les CAP locales de mutation se déroulent en plusieurs étapes.

- D'abord la première CAP locale de mutation des contrôleurs. (05/07/2010).
- Ensuite l'information faite aux représentants du personnel concernant l'affectation des collègues promus de C en B.(05/07/2010).
- Puis la CAP locale de mutation catégorie C. (08/07/2010).
- Enfin, de nouveau la Cap locale de mutation de la catégorie B (09/07/2010).

Etape 1 : Catégorie B

Le pourquoi du comment

Avec la "règle" de "mobilité obligatoire" des promus de C en B et la "règle" d'immobilité forcée (présence minimale de 2 ans dans un service avant de pouvoir être muté(e)) la direction locale est obligée de mettre en place une véritable usine à gaz pour les mutations.

Les "Non Mutables", c'est 45 % des dossiers de la CAP locale des contrôleurs !

Forcément, cela

En bout de course, la direction locale affecte des agents de catégorie B sur des emplois de C considérés comme prioritaires et qui n'ont pas été sollicités par des C (pas de demandes de mutation).

La direction locale "intérimaire" est donc à cheval sur la queue de comète de la gestion précédente... Même pas de réserve d'inventaire quand pourtant le passif de la succession du précédent TPG le mériterait. A croire qu'un spectre hante les couloirs de la TG !

Certains postes ont des emplois vacants mais ne sont pas déclarés "prioritaires 1" ou "prioritaires 2"... (Pourquoi pas "prioritaires 3, 4, ou 5 ?) Cela a pour conséquence de « fermer » ces emplois au mouvement !

Nous nous retrouvons donc avec des postes en sous emplois mais qui ne sont pas pourvus tandis que des collègues demandent pourtant à y être mutés...

Une usine à gaz...

Et le service RH est obligé de jongler entre les différents paramètres, pour tenter de proposer un mouvement digne de ce nom, sachant que dans le même temps ce ne sont que 2 contrôleurs "extérieurs" et 4 agents extérieurs qui sont affectés dans le département...

En plus, il faut affecter les promus de C en B sans léser les collègues qui sont inscrits sur les tableaux de mutation !

C'est sûr, ça n'aide pas !

La CGT a donné lecture en commission de deux lettres adressées avant la CAP locale au Président des Capl. Elles seront annexées au Procès- verbal. (vous pouvez les consulter sur notre site) Pourquoi ? Parce que ces deux lettres n'ont pas eu de réponses, et ce n'est pas la faute de La Poste.

En effet nous demandions à l'administration d'indiquer aux élus les services qui allaient subir les désimplantations d'emplois liées à la création du PRS Marseille.

La direction a pris cette décision le 30 juin 2010.

Nous n'avons pas eu de réponses. Cela signifie simplement que la situation des emplois indiquée aux élus pour (p)réparer la CAP locale était caduque et même erronée.

Sans réponses à nos lettres, nous avons même demandé oralement la communication de ces informations avant la CAP locale... Il nous

a été indiqué que consigne était donnée de ne pas nous renseigner.

C'est grave, très grave. Cela signifie que la direction locale prend des décisions qui ont des conséquences sur les droits des agents... et préfère les passer sous silence.

Du jamais vu.

Lors de la CAP Locale, les élus CGT ont dit à la direction locale que son attitude était MINABLE.

Elle n'a pas réagi... **Décidément, il y a des postures locales qui échappent au commun.**

La CGT a voté contre ce mouvement au motif

des laissés pour compte et des règles locales ubuesques..

Les affectations au PRS Marseille (hors CAPL)

(communiqué en fin de Cap locale)

Nom Prénom	Ancienne affectation	Désimplantation d'emplois B
Marchioni C.	TG Animation Recouvrement	TG
Demeure C.	Trésorerie Marseille 10/11	Trésorerie Marseille 8
Altana Raffaelli AM	Trésorerie Marseille 12/13	Trésorerie Marseille 12/13

Les mutations de la première vague (05/07/2010)

Nom Prénom	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Nom Prénom	Ancienne affectation	Nouvelle affectation
Mildonian C.	Trés. 12/13	ERR Marseille	De Sousa Mendes U	Trés. Martigues	Trés. Istres SPL
Sabatier V.	Trés. Amendes	Trés. Les Pennes Mirabeau	Biancotto M.	TG	Trés. 9
Tamagno C.	Trés. Amendes	Trés. Aubagne	Aquilina P	Trés. 10/11	TG
Angelelli J.	TG	Paierie Régionale	Miroglio J.	Trés. Marseille Hospitalière	Paierie Départementale
Mattei B.	Trés. 3/14	TG	Finocchio P	RFMAP	Trés. Aubagne
Cochet MC	Trés. Martigues	Trés. Pays d'Arles	Triay A	RFMAP	TG
Vaiarello JP	Trés. Aix	Trés. Gardanne	Benamo D	Trés. Amendes	TG
Caillaud J.	Trés. Istres SPL	Trés. Orgon au 01/10/2010			

Renforcez la CGT ! Adhérez !